MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Installation d'un parc photovoltaique au sol d'une puissance de 999,9 kWc sur la commune de Saint-Cosme-en-Vairais.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SMEG DEVELOPPEMENT

Raison sociale: SMEG DEVELOPPEMENT

N° SIRET: 94086182600011

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: BATTAGLIONE

Prénom(s): Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaique au sol de 999,9 kWc sur la commune de Saint-Cosme-en-Vairais, au lieu-dit La Noe Jarry, sur deux parcelles AC314 et AC315 pour une surface totale d'environ 1,6 ha. Le site, situe au nord du village, est une ancienne friche artisanale utilisee pour l'entreposage de materiaux. La centrale produira environ 1 168 MWh/an. Les modules photovoltaiques generent un courant continu lorsque leur partie active est exposee a la lumiere. Ils seront de type couche mince de silicium amorphe ou constitues de cellules de silicium (monocristallin ou polycristallin). Le parc comptera 1407 modules bifaciaux DM710G12T-B66HSW. La puissance unitaire d'un module est de 710 Wc. Les dimensions d'un module sont 2384 x 1303 x 33 (L x l x h en mm). Ils seront montes sur des structures en acier galvanise, formant des tables de trois modules en portrait inclines a 15°. La hauteur maximale des tables sera de 3 m, avec une garde au sol d'environ 0,8 m pour l'entretien et la croissance de la vegetation. Les pieux metalliques battus (1,5 a 2 m de longueur) seront dimensionnes selon les etudes de sol et les contraintes climatiques. En cas de refus au battage, un preforage ou betonnage sera possible. Les onduleurs transformeront le courant DC en

4.2 Objectifs du projet

Le raccordement de la centrale s'effectuera via la boucle de distribution publique, selon differentes options techniques : soit par ouverture de la boucle, soit en antenne, ou directement depuis le poteau le plus proche (a environ 15m du poste technique). Le poste source le plus proche desservant le reseau est celui de MAMERS, situe en region Pays de La Loire, dont il reste encore de la disponibilite. Le troncon HTA concerne dispose quant a lui d'une capacite disponible de 4,9 MWc. Une PRAC est en cours de realisation afin d'obtenir les modalites du raccordement par le gestionnaire de reseau ENEDIS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction se deroulera en plusieurs etapes par une societe specialisee. La duree totale approximative est de 4 a 6 mois. Ci-dessous les differentes etapes de la construction : - Debroussaillement, evacuation des gravats, realisation des pistes, preparation du sol en vue de l'installation des structures ; - Mise en place des fondations : Pieux-battus ; - Implantation des structures en acier ou aluminium ; - Pose des modules photovoltaiques et onduleurs ; - Implantation d'un poste de livraison HTA equipe d'un transformateur (local prefabrique) pour l'injection de l'energie produite en electricite sur le reseau de distribution HTA ; - Pose et enfouissement des cables reliant les onduleurs au transformateur ; - Raccordement au reseau HTA par ENEDIS et mise en service. Une base de vie sera amenagee au demarrage de la construction. Elle beneficiera d'un systeme d'assainissement autonome. Les dechets seront tries sur site puis conduits vers une filiere de traitement adequate. Des mesures seront egalement mises en place pour eviter-reduire les impacts du projet sur l'environnement, detaillees dans les annexes volontaires 1, 2 et 3.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la centrale produira de l'electricite a partir de l'energie provenant des rayonnements solaires. L'electricite produite sera reinjectee sur le reseau en totalite. La duree initiale de l'exploitation est prevue a 30 ans. Le parc sera cloture et equipe d'un systeme de supervision, permettant de prevenir les equipes de maintenance en cas d'apparition d'une anomalie et ainsi garantir un taux de disponibilite du parc eleve. Le contrat de maintenance qui sera mis en place comprendra : - Maintenance preventive : controle visuel des modules, controle des onduleurs, thermographie... - Maintenance curative : intervention suite a la reception d'une alerte. Le terrain sera entretenu regulierement, soit par les proprietaires, soit par un prestataire specialise. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilise. A la fin de la periode d'exploitation, un chantier de demantelement sera mene afin de restituer le terrain au proprietaire dans son etat initial. Une attention sera portee a la valorisation des materiaux provenant du demantelement (modules, structures en acier et equipements electriques).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Prealable de Travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle Surface projetee des modules au sol Puissance Hauteur maximale des tables	(1,6, ha) (4371, m²) (999,9, kWc) (2,7, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Route de Belleme

Lieu-dit :

Localité : 1 Route de Belleme 72110 Saint-Cosme-en-Vairais

Code postal : 72110 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°27'57"E Lat. : 48°16'38"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Saint-Cosme-en-Vairais est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le site d'etude est classee en zone UE (zone urbaine economique), zone compatible avec les projets PV au sol.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Aucune ZNIEFF n'est presente dans la zone d'etude. La zone la plus proche est la ZNIEFF Type I "Vallee du ruisseau du Moulin du Houx a la Ganniere" a 6,4km.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le perimetre le plus proche se situe a plus de 5km du projet. Il s'agit du Parc Naturel Regional du Perche.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le plan de prevention du bruit dans l'environnement de 4eme echeance du departement de la Sarthe a ete approuve par arrete prefectoral du 7 juin 2024. Aucune infrastructure concernee par ce plan n'est localise a proximite du site d'implantation du parc photovoltaique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune zone humide n'est presente sur le site. Cf Annexe Volontaire 4
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Des materiaux inertes de recuperation sont entreposes sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est situe en dehors de tout zonage Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 7,4km. Il s'agit de la ZSC "Bois et Coteaux calcaires sous Belleme".
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est induit par le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Aucun raccordement au reseau d'eau potable / assainissement n'est necessaire pour le projet envisage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	D'apres les inventaires ecologiques menes sur le site, aucune espece floristique protegee ou patrimoniale n'a ete recensee, des especes envahissantes ont cependant ete trouvees. La haie bordant l'est du site, constituee d'essences indigenes, est fonctionnelle pour la faune et est preservee. Concernant la faune, une seule espece a enjeu de protection : le Lezard des murailles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Actuellement, le site est en friche et est situe dans une zone urbaine du PLU (zone UE).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Un alea moyen au retrait-gonflement des argiles est identifie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Non, voir annexe facultative n°2 (AF2).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principales sensibilites de la zone d'etude concernent : - La preservation des continuites ecologiques existantes (haies peripheriques) ; - La prise en compte du risque de retrait-gonflement des argiles ; En dehors de celles-ci, aucune sensibilite autre que neligeable ou faible n'est a signaler. La justification de l'evaluation de ces sensibilites est detaillee dans les annexes volontaires.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase chantier : - ME-t1 : Adapter le calendrier des travaux ; - ME-t2 : Conserver les lineaires de haie en peripherie du projet ; - MR-t1 : Assurer la tracabilite des imports et exports de substrat et de debris vegetaux ; - MR-t2 : Nettoyer les engins de chantier avant et apres les travaux ; - MR-t3 : Vegetaliser le sol apres travaux par un cortege d'especes indigenes ; - MR-t4 Amenager et conserver des microhabitats favorables aux reptiles ; - MR-t5 : Inspecter les elements a cavites (briques alveolees, parpaings) avant retrait ; - MR-t6 : Realiser le retrait des depots de materiaux de maniere centrifuge ou par bandes ; - E1 : Preserver la trame arboree sur les abords du site ; - R1 : Plantation de haies. En phase exploitation : MR-e1 : Gerer les milieux herbaces de maniere extensive. Suivi : MS1 : Suivi ecologique en phase d'exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet photovoltaique sur la commune de Saint-Cosme-en-Vairais (objet de la saisine de l'autorite environnementale) ne sera pas de nature a engendrer des impacts sur le milieu physique, sur le paysage et le patrimoine local, sur la biodiversite (hors zonages ecologiques), d'engendrer ou d'accroitre des risques naturels ou technologiques ou de porter atteinte a des ressources naturelles locales.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BATTAGLIONE

Prénom Thomas

Qualité du signataire Representant du President Administrateur Delegu

À Monaco

Fait le 09-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)